

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11/01/2023

Réunion plénière du Comité local d'aide aux victimes parisien

Le Comité local d'aide aux victimes parisien (CLAV) s'est tenu le 11 janvier 2023 sous la présidence de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et de Laure Beccuau, procureure de la République de Paris. Il a notamment émis un vœu pour l'indemnisation des victimes de l'explosion de la rue de Trévis.

Le CLAV s'est réuni en formation plénière notamment en présence d'Alexandra Louis, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Magali Charbonneau, préfète, directrice du cabinet du Préfet de police, Nicolas Nordman adjoint à la maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale et de Delphine Bürkli, maire du 9^{ème} arrondissement de Paris.

Ce CLAV a permis d'évoquer la lutte contre les violences conjugales, de présenter l'actualisation du schéma départemental d'aide aux victimes et d'annoncer l'installation prochaine d'un CLAV dédié à la lutte contre les violences faites aux mineurs. Un bilan des actions menées par Paris Aide aux Victimes a également été présenté.

Dominique Ferrière coordonnateur, avec Jacques Hébrard, à l'aide aux victimes de l'explosion de la rue de Trévis a présenté les travaux menés dans le cadre de l'accord-cadre d'indemnisation des victimes de cette explosion. Après un temps d'échange et à la veille de la commémoration en hommage aux victimes de l'explosion, le CLAV de Paris a adopté à l'unanimité un vœu. Il appelle à fluidifier le processus d'indemnisation et à mettre en œuvre l'accord-cadre d'indemnisation dans un esprit de rapidité et de prise en compte de la situation des victimes.

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)   

Parquet de Paris

scom.parquet.tj-paris@justice.fr

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15